



EXPERTS-COMPTABLES

Exco affiche ses ambitions sur le conseil au chef d'entreprise

- » Prenant en compte l'évolution de la profession d'expertise comptable, le réseau mise sur sa marque et sur ses expertises
- » La gestion de patrimoine mais aussi le conseil en protection sociale font partie des savoir-faire des membres de la fédération

Dans le domaine de l'expertise comptable, se regrouper en réseau est un atout d'autant plus important que la pression concurrentielle est particulièrement forte ces dernières années, notamment en raison du mouvement de déréglementation de la profession (lire l'encadré). Reste que les modèles de rassemblement existants sont très nombreux. L'un d'entre eux, Exco, se fonde sur un réseau de 23 cabinets à la taille assez importante, implanté sur tout le territoire. Autre particularité : « Chaque cabinet est indépendant sur le plan capitalistique et ce sont les cabinets qui détiennent le réseau et non pas l'inverse », précise Pierre Vieillard, président d'Exco depuis 2010.



PIERRE VIEILLARD,
président d'Exco

Pallier le manque de visibilité de la

marque. La fédération est gouvernée par un comité directeur composé d'un représentant de chacune des entités du réseau, soit 23 personnes. Un bureau exécutif de sept personnes prépare les décisions de ce comité et une équipe de permanents (responsables de la communication ou de l'informatique, par exemple) anime le réseau.

Cette organisation permet de mettre en œuvre les différents services comme la formation, le développement des outils, le fait de pou-

voir répondre à des appels d'offres nationaux ou de faire appel à des compétences développées au sein des cabinets, la promotion de la marque Exco... C'est sur ce dernier point que les membres du réseau ont choisi de porter leur attention lors de leur dernier congrès à Biarritz qui s'est déroulé le 20 septembre dernier. « Nous avons pu constater un véritable décalage entre la taille de notre structure et notre notoriété. Nous souhaitons aujourd'hui renforcer cette dernière en lançant notamment des campagnes de communication », avance Pierre Vieillard.

Développement des missions de conseil.

Par ailleurs, Exco revendique le fait de posséder une expertise sur tous les aspects du pilotage de l'entreprise et de son dirigeant, sachant que l'essentiel de la clientèle est constitué de PME de moins de 250 salariés (en particulier dans le secteur de la franchise, de l'automobile, des associations, du médico-social et de la pharmacie). « Compte tenu de la taille de nos cabinets membres, nous avons développé de nombreuses expertises de conseil dans des domaines particuliers. Nous sommes en effet bien conscients que les métiers d'arrêté de comptes et de liasses fiscales se banalisent et que notre valeur ajoutée réside dans le conseil en faveur du dirigeant d'entreprise », affirme Pierre Vieillard.

Gestion de patrimoine.

Parmi ses expertises particulières figure le conseil patrimonial. Certains membres du réseau ont ainsi créé une société spécialisée en la matière, à l'instar d'Exco Nexiom, un groupe de cabinets de 200 personnes présents à Paris, Epinal, Thionville et

Nancy. La structure de gestion de patrimoine se nomme CFC et a été créée en 2008 sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS).

Si ce n'est pas une filiale d'Exco Nexiom au sens strict, tous les associés de la structure d'expertise comptable y détiennent une part du capital. « Exco Nexiom et CFC sont liés de manière forte en raison de la constitution d'une holding et de la conclusion de pactes d'associés », indique Patrick Feger, président d'Exco Nexiom. La structure est dirigée par l'un des associés d'Exco Nexiom, Thomas Rone, diplômé en droit, finance et gestion de patrimoine. Elle compte trois collaborateurs.

Des honoraires pour l'essentiel.

CFC permet aux experts-comptables du groupe d'intégrer la démarche d'accompagnement patrimonial dans leur métier de conseil auprès du chef d'entreprise. Le chiffre d'affaires se compose essentiellement d'honoraires en raison du statut de conseil en investissements financiers de la SAS. « Nous vendons également des produits, mais seulement à titre accessoire grâce à notre statut de courtier en assurances. Nous ne proposons cependant pas d'immobilier », précise Patrick Feger. Concernant la rémunération de l'expert-comptable, « la société CFC reverse une partie des honoraires de conseil lorsqu'elle facture », complète Patrick Feger.

A noter que la fédération a développé un outil marketing et opérationnel pour permettre le diagnostic patrimonial du client. Dénommé Patrimap, il permet de passer en revue sa situation familiale, fiscale, sociale et économique.

Protection sociale. Exco développe également la partie consacrée à la protection sociale. La retraite, la prévoyance (décès, invalidité, incapacité, dépendance) et la santé sont des sujets sur lesquels la fédération s'investit. A ce titre, elle est partenaire de l'Institut de la protection sociale (IPS).

Martine Laclau-Lacrouts, expert-comptable et commissaire aux comptes du réseau Exco, fait d'ailleurs partie du groupe de réflexion de l'institut et a récemment formulé une proposition sur la réforme des retraites et de la prévoyance des salariés (L'Agefi Actifs n°615, p. 5) : « Exco a notamment développé une offre spécifique sur la mise en conformité des contrats de retraite, prévoyance et santé. Cet accompagnement permet d'éviter au chef d'entreprise un redressement Urssaf. La sanction est lourde si le contrat n'est pas conforme. L'inspecteur réintègre dans la base de cotisations la totalité du financement de l'employeur ! », illustre Martine Laclau-Lacrouts. **A**

VALENTINE CLÉMENT

La déréglementation en débat

La revue *La Profession comptable* (n°369 d'octobre 2013) apporte un regard intéressant sur la « Déréglementation : une voie nouvelle pour la profession ». Admettant le caractère formel de la fin du monopole d'exercice, déjà acté, elle souligne que sa disparition officielle liée à la directive européenne Qualification pourrait

ne pas être si anodine. Car l'ouverture à la concurrence de la partie protégée des missions, c'est-à-dire la tenue et l'attestation des comptes, pourrait « avoir un effet domino sur les autres missions », à savoir l'assistance aux obligations déclaratives et le conseil. Une invitation à un grand débat pour les professionnels concernés.

QUELQUES CHIFFRES

- Siège situé à Paris 17^e
- 23 cabinets membres
- 2.275 collaborateurs et 160 associés
- 110 bureaux en France
- et une implantation dans 12 pays francophones
- Chiffre d'affaires 2012 : environ 162 millions d'euros de CA combiné (+9 millions par rapport à 2011)